



Madame la représentante du Préfet,
Madame la représentante du Président du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

L'heure est à un certain soulagement. Hier, la Commission Mixte Paritaire relative au projet de loi pour une école de la confiance est parvenue à un accord. Toutes les lignes rouges sur les règles d'exercice du métier que nous avons identifiées et sur lesquelles nous avons interpellé nationalement et localement les parlementaires ont été retirées du projet. L'Établissement Public des Savoirs Fondamentaux, porté par l'article 6 quater combattu unanimement par les élus, leurs associations et les enseignants, n'a pas été réintroduit dans le projet de loi. La formation continue hors du temps scolaire, les dérogations aux règles d'affectation et la participation des directeurs d'école aux évaluations de leurs adjoints ont disparu du projet, tout comme la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme et l'interdiction des accompagnatrices voilées. Si certains articles maintenus ne nous satisfont pas, comme le maintien des Etablissements Internationaux (EPLI), la disparition du CNESEO et le maintien de l'article 1 sur l'exemplarité des enseignants, on peut dire qu'on a évité le pire grâce à la mobilisation de toutes et tous. On peut cependant regretter qu'un véritable dialogue social n'ait pas eu lieu en amont, il aurait permis d'éviter cette longue séquence qui a durablement entamé la confiance des enseignants.

Concernant la carte scolaire dans notre département, malgré une satisfaction globale, certaines situations continuent à nous préoccuper et nous demandons à l'administration toute l'attention et la bienveillance qui sera nécessaire.

Le groupe scolaire de Perrecy les Forges qui accueillait un dispositif accueil des moins de 3 ans à titre provisoire voit ce dispositif se consolider mais dans le même temps, un retrait d'emploi a été prononcé en élémentaire. L'offre pédagogique a donc été affaiblie dans cette école. La municipalité, en validant l'accueil des tout petits, ne soupçonnait pas que son investissement serait sanctionné au lieu d'être récompensé. La prudence est donc de mise pour les autres communes : en sera-t-il de même pour St Bonnet de Joux l'année prochaine ? A Chalon sur Saône, à Gueugnon et au Creusot, les équipes sont inquiètes de potentiels transferts d'emplois qui seront prononcés à la rentrée. Collectivement cela impacte les équipes, individuellement cela impacte les enseignants concernés par la mesure. Cela aura donc un effet collatéral sur les élèves et les parents, les enseignants déplacés seront moins efficaces en cette rentrée, n'ayant pas pu s'y préparer, anticiper et s'investir dans la préparation de cette nouvelle année et des projets de l'école.

Parce que nous sommes attachés à la qualité du service public d'éducation, nous nous prenons à rêver et suggérons quelques pistes à explorer :

- Dans une école idéale, l'Etat ouvrirait des postes aux concours d'enseignants parce qu'il estime que, certes, nous ne produisons rien, mais il sait que la valeur de l'éducation et de l'enseignement est une richesse qui a pour but de former les citoyens de demain.
- Dans une école idéale, les élèves seraient 24 maximum par classe, parce que cela aurait été anticipé, travaillé et que la taille des écoles et des spécificités des territoires est prise en compte durablement.
- Dans une école idéale, on ne déstabiliserait pas le système pour faire plaisir à l'opinion publique et à la presse par des effets d'annonce.

L'UNSA Éducation revendique encore et toujours une école de qualité pour tous les élèves dans tous les territoires.